

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MAI 2021
N°39/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TROIS MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

PROCURATIONS : PROCACCI T. à CHABANY S., MEDAVIT R. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

TARIF SCOLARITE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, suite à la commission éducation du 16/02/2021, propose au conseil municipal la répartition suivante des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires.

Classe de découverte :

La commission propose de répartir la somme de 5000 €, affectée aux projets de classes découvertes, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, dans la limite de 18.70 € par enfant et par jour.

Participation des familles pour les sorties de ski

2,60 € sont demandés aux familles par sortie

Crédit école maternelle : intervenant/spectacle/cadeau de Noël : 1800 €

(Anciennement Crédit éveil + crédits Noël école maternelle)

Cinéma de Noël (salle de spectacle Navarre) pour l'ensemble des 3 écoles : Séances prévues et organisées par le service culturel.

Crédits numériques : somme allouée tous les 3 ans pour l'acquisition d'applications numériques éducatives :

- 600 € en maternelle,
- 1000 € à l'école des Gonnardières,
- 1000 € à l'école du Pavillon.



Fournitures scolaires

Crédit par enfant _____	34 €
Crédit global par enfant _____	11 €
Crédit livres écoles primaires par enfant _____	12 €
Crédit photocopies école maternelle _____	175€75

Le crédit par enfant est utilisé pour les besoins spécifiques de chaque classe.

Le crédit global est utilisé pour l'achat de tout matériel ayant une utilité pour l'école (consommables informatiques, matériel pour les fonctions de direction...).

Le crédit global, le crédit par enfant, le crédit livre et le crédit photocopies de l'école maternelle ne sont pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

Fournitures Rased (Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté)

Une somme de **300€** est allouée à l'enseignante E. Elle intervient dans chaque école, pour aider les enfants. Chaque école reçoit la somme de 100€ qui sera utilisée par cette enseignante.

Pour mémoire, une somme est également allouée à la commune de Claix, où se situe l'école de rattachement de la psychologue scolaire du Rased.

Sylvie CHABANY propose au conseil de valider cette proposition

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs scolarité pour l'année scolaire 2021/2022.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 04 mai 2021.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

